

2,000 dollars, de préciser M. Munro, aideront les étudiants qui, au cours des mois d'été, parce qu'ils doivent se consacrer à des programmes d'entraînement intensif, peuvent difficilement gagner l'argent nécessaire à leurs études. Le même programme l'an dernier, a permis à plus de 800 étudiants-athlètes de bénéficier de cette assistance du gouvernement.

Après le 22 mars, les organismes de régie sportive classeront les candidats selon leur compétence dans le sport qui les intéresse. Par la suite, le comité national de sélection, que président conjointement M. Pierre Charbonneau, de Montréal, coordonnateur des Jeux olympiques et M. Robert Hindmarch, de l'Université de la Colombie-Britannique, fera une dernière évaluation des dossiers et proposera au ministre les noms des candidats éventuels à la bourse. A moins de circonstances exceptionnelles, tout récipiendaire d'une bourse doit être inscrit à une maison d'enseignement du Canada, et tous doivent être citoyens canadiens ou en voie de le devenir.

Les boursiers sont tenus de respecter leur programme d'études au même titre que leur horaire de compétition et de s'assurer auprès de l'organisme national régissant leur sport respectif, que le fait de recevoir une telle bourse ne risque pas de compromettre leur statut "d'athlète amateur".

On s'attend que les associations sportives feront appel aux services des récipiendaires qui ne seront pas mobilisés par des programmes d'entraînement ou de compétition, pour aider à la réalisation de divers projets visant au développement de leur discipline sportive, par exemple, la tenue de camps de formation et d'entraînement, et l'organisation de tournée de démonstrations sportives.

La clinique de formation pour les étudiants-athlètes des provinces Atlantiques pourrait être l'un de ces projets. Il s'agit d'un stage d'entraînement multidisciplinaire intensif, portant sur une période de quatre à six semaines.

## PRÊT AU BOTSWANA

Le Canada a accepté de consentir un nouveau prêt de 10 millions de dollars au Gouvernement du Botswana pour la construction d'une centrale électrique dans le cadre de l'aménagement du grand ensemble minier et industriel de Sashi.

Le Botswana a déjà reçu un prêt de 20 millions, un des plus importants faits jusqu'ici à un pays africain par l'Agence canadienne de développement international. Ce prêt doit servir au financement de la construction et de la fourniture de génératrices, de turbines, de chaudières et de lignes de transmission requises pour le projet de production d'énergie électrique de Selibe-Phikwe, dans le nord-est du pays. Le nouveau prêt de 10 millions a pour but de permettre au Botswana de faire face à l'augmentation des coûts de l'équipement et de la construction.

La contribution canadienne aidera le Botswana à produire l'électricité nécessaire au développement

de son industrie minière. Des gisements de cuivre et de nickel ont été trouvés à Selibe-Phikwe en 1967. Il existe, en outre, des gisements de charbon à proximité, à Matsimata; d'où le projet d'un très grand ensemble minier et industriel - le "Sashi complex". Le Botswana a une population dispersée de quelque 600,000 personnes, dont 28,000 seulement ont des emplois en dehors du secteur agricole. Le Canada, d'autres pays donateurs et la Banque mondiale ont accepté de financer le coût des infrastructures du "Sashi complex" afin de relancer l'économie du pays. Les Botswaniens ont un revenu annuel par tête d'habitant de seulement \$102.

On prévoit que le projet de Selibe-Phikwe contribuera de façon notable à réduire la dépendance actuelle du Botswana à l'endroit de l'aide financière extérieure, tout en lui permettant d'engager sérieusement son développement économique et d'augmenter sensiblement les emplois disponibles.

## LA MÉCANISATION DES OPÉRATIONS POSTALES

Un contrat de 70 millions de dollars a été adjudgé à *ITT Canada Limited* pour la fabrication de matériel de traitement mécanique du courrier dans quatorze villes du Canada.

On prévoit que la fabrication de ce matériel entraînera la création de 150 emplois directs, ainsi que de nombreux emplois indirects, par le truchement de sous-contrats.

Les machines, qui seront fabriquées au cours des quatre prochaines années, constituent les composants d'un système de tri mécanisé des lettres, complément du code postal, que les Postes instaurent graduellement dans tout le Canada. Les machines ne peuvent traiter que les lettres qui portent un numéro de code.

La première phase du contrat prévoit la fabrication de machines d'une valeur de 6.5 millions de dollars pour les bureaux de poste de Winnipeg, de Regina et de Saskatoon. On s'attend que ces machines soient installées au début de 1973.

Les autres villes qui seront dotées de matériel mécanisé en vertu de ce contrat sont: Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Hamilton, Windsor, London, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria. A Montréal et à Toronto, les machines seront installées à divers endroits. Un contrat distinct de 4.4 million de dollars a déjà été adjudgé à la maison *ITT Canada Limited* pour la mécanisation du traitement du courrier à Ottawa.

Selon le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, le nouveau matériel entraînera des épargnes qui permettront aux Postes de rentrer dans leur fonds d'ici à 1981. De plus, il contribuera à améliorer l'efficacité du service postal et à ouvrir de nouveaux horizons au personnel des Postes.

M. Côté a ajouté qu'aucun employé des Postes ne serait mis à pied par suite du programme de mécanisation.